# REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



**MINISTERE DE L’HYDRAULIQUE ET DE L’ASSAINISSEMENT**

**UNITE DE COORDINATION DU PROJET D’ALIMENTATION EN POTABLE DE LA VILLE DE KIFFA A PARTIR DU FLEUVE SENEGAL (UCP)**

#  AVIS A MANIFESTATIONS D’INTERETS (SERVICES DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES)

Pays : **Mauritanie**

Bailleurs de Fonds : **Banque Islamique de Développement (BIsD)**

Dénomination du Projet *:* **Projet d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Kiffa à Partir du Fleuve Sénégal**

Secteur : **Hydraulique**

Services de consultants : **Assistance Technique à l’Unité de Coordination du Projet**

Mode de financement : **Qardh Hasan (Loan) et Vente à tempérament (Instalment Sale)**N° de Financement : **MRT 1039**

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu des financements des bailleurs de fonds (Fonds Saoudien de Développement (FSD), Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social (FADES), Fonds Koweïtien de Développement (FKD), Banque Islamique de Développement (BID), Fonds d’Abu Dhabi (FAD) et Fonds de l'OPEP pour le Développement, International (OFID)) afin de couvrir le cout du projet d’Alimentation en Eau Potable de la ville de Kiffa à partir du fleuve Sénégal, et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées par la BID pour financer les services du consultant.

1. Les services portent sur une assistance technique à l’Unité de Coordination du Projet (UCP) dans l’ensemble de ses activités pour lui permettre d’assurer pleinement la bonne exécution technique, administrative et financière du projet, en matière de qualité de coût et de délai et d’autre part, de réaliser les activités et de mettre en place les mesures qui garantiront une gestion performante et durable du service de l’eau une fois les infrastructures réalisées.

Les services attendus du consultant comprennent notamment :

* + Renforcer des capacités des responsables de l’UCP en matière de suivi et de supervision des opérations en contribuant à la mise en place d’un outil de suivi (budgétaire, technique et financier) permettant à cette structure de remplir pleinement et efficacement sa mission de suivi des activités des maîtres d’œuvre et de la supervision de l’exécution des travaux par les entreprises ;
	+ Appuyer l’UCP dans le processus de passation des marchés ;
	+ Accompagner l’UCP dans la supervision et le suivi des activités des maîtres d’œuvre et des entreprises de travaux ;
	+ Suivre et appuyer l’UCP dans l’ensemble des activités du projet ;
	+ Analyser les résultats des essais, de mise en service de vérification des performances et de réception des installations communiquées par les maîtres d’œuvre et accompagner le processus de leur validation par la maîtrise d’ouvrage ;
	+ Proposer au Ministère une approche plus efficace pour la gestion de ces ouvrages, afin d’en assurer leur durabilité ;
	+ Exploiter et analyser les différents rapports d’activités et documents transmis à l’UCP, par les maîtres d’œuvre et par les entreprises des travaux ;

La date prévisionnelle de démarrage de la mission est le début du mois d’avril 2024 pour une période de réalisation estimée à environ 48 mois.

1. Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l’adresse suivant :

Unité de Coordination du Projet-PAEP-KIFFA (UCP)

Le siège social est à ILOT C 506 TVZ Nouakchott - Mauritanie

1. L’UCP invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu’ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).
2. Les critères d’établissement de la liste restreinte sont : L’expérience dans la réalisation des études et l’assistances techniques dans le domaine de l’Hydraulique.

Les Personnels-clés ne feront pas l’objet d’évaluation au stade de l’établissement de la liste retreinte.

1. Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l’acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d’intérêt.

1. Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d’association, c’est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d’attribution.

1. La sélection se fera en conformité avec la méthode fondée sur la qualité et le coût (**SFQC**) / **liste restreinte de Consultants de Pays Membres**, décrite dans les directives ci-dessus mentionnées Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l’adresse suivantes : jiddou67@gmail.com, mniang251@gmail.com aux heures d’ouverture de bureaux indiquées : du lundi au jeudi de 08 :00 à 17:00, heure locale, le vendredi de 08:00 à 12:00, heure locale.
2. Les manifestations d'intérêt doivent être remises par écrit (en personne, par courrier, par fax ou par courriel) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **jeudi 22 février 2024 à 12H:00.**

Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement :

Adresse : Tevragh Zeina - Nouakchott -Mauritanie

Tel : (+222) 45 25 38 52

E-Mail : cpmpmha@gmail.com

**Le Coordinateur National du Projet**

 **Dr. Mohamed JIDDOU**